



# LA FLECHE AU COEUR DES MAUGES

Club de Tir à l'Arc de Beaupréau

## Assemblée Générale Extraordinaire

**Date** : vendredi 21 janvier 2011

Secrétaire de séance : Nicolas JARRY

**12 membres sont présents ou représentés : le quorum est atteint. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut avoir lieu.**

### Modification des statuts

Il est proposé une nouvelle écriture des articles 2 et 5 des statuts, selon la formulation suivante :

#### **Article 2 : Membres – Cotisation**

*L'association se compose de membres d'Honneur, de membres Bienfaiteurs, de représentants légaux [de licencié(e)s] élus au Conseil d'Administration, de membres Actifs, et de membres Actifs Non Praticants. Pour être membre, il faut être agréé par le Conseil d'Administration, avoir acquitté le droit d'entrée et réglé la cotisation annuelle.*

*Le montant du droit d'entrée et le taux de la cotisation annuelle sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration.*

*Le titre de représentant légal [de licencié(e)] élu au Conseil d'Administration confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'association sans être tenues de payer ni droit d'entrée, ni cotisation annuelle.*

*Le titre de membre actif non pratiquant concerne les personnes ne rentrant dans aucun autre cadre prévu par les statuts et confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'association, après avoir acquitté le droit d'entrée et réglé la cotisation annuelle, et avec l'obligation de ne pas pratiquer le tir à l'arc.*

*Le titre de membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'association sans être tenues de payer ni droit d'entrée, ni cotisation annuelle.*

#### **Article 5 : Election du Conseil**

*Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 3 membres au moins et de 11 membres au plus, élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs prévus par le présent article.*

*Le renouvellement s'effectue par tiers, chaque année, en fonction d'une répartition établie par le règlement intérieur, qui doit être préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale.*

*Est électeur tout membre actif, pratiquant ou non, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ou tout représentant légal d'un membre âgé de moins de seize au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations.*

*Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.*

Est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association ~~depuis plus d'un an~~ et à jour de ses cotisations, ou tout représentant légal d'un membre de l'association à jour de ses cotisations. Il doit jouir de ses droits civiques et politiques.

La représentation des féminines au Conseil d'Administration est assurée par l'obligation de leur attribuer au minimum un nombre de sièges proportionnel au nombre de membres éligibles, sur la base du fichier des licences au 31 août précédant l'Assemblée Générale électorale.

Les membres sortants sont éligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres et au scrutin secret son Bureau comprenant : le Président, le Vice-président, le Secrétaire et le Trésorier de l'association.

Les différentes charges des membres du Conseil d'Administration sont précisées dans le règlement intérieur, qui doit être préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement du membre défaillant. L'Assemblée Générale suivante procède à son remplacement définitif. Le Conseil peut s'adjoindre un ou plusieurs membres qui siègent à titre consultatif.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité, ni en celle de membre du Bureau.

Tout contrat ou toute convention passé(e) entre l'association d'une part et un administrateur, son conjoint, ou un proche d'autre part, est soumis(e) au Conseil d'Administration et est présenté à l'Assemblée Générale suivante pour information.

Les autres éléments des statuts restent inchangés.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

## Modification du règlement intérieur

Il est proposé une nouvelle écriture des articles 2, 6, 7 et 9 du règlement intérieur, selon la formulation suivante :

### Article 2

La licence est obligatoire **pour tous les membres actifs pratiquants**.

Une inscription ne peut être acceptée sans la présentation obligatoire d'un certificat médical réalisé préalablement et datant de moins de trois mois.

### Article 6 : Renouvellement du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont renouvelés par tiers tous les ans, en fonction du nombre de membres le composant, suivant le tableau suivant :

	1ère année	2ème année	3ème année
3 membres au total	3 personnes	/	/
5 membres au total	2 personnes	3 personnes	/
7 membres au total	2 personnes	2 personnes	3 personnes
8 membres au total	2 personnes	3 personnes	3 personnes
9 membres au total	3 personnes	3 personnes	3 personnes
<b>11 membres au total</b>	<b>4 personnes</b>	<b>4 personnes</b>	<b>3 personnes</b>

## **Article 7 : Entraînements ordinaires**

Les entraînements sont répartis entre deux créneaux horaires principaux, qui sont les suivants :

1. Toutes catégories, à partir du niveau Cadet inclus : le mardi soir, de 20h30 à 22h00.
2. Catégories inférieures au niveau Cadet : le mercredi soir, de 18h30 à 20h00.

Dans la mesure du possible, la salle de tir est ouverte 15 minutes avant le début des entraînements.

Des entraînements peuvent être mis en place le jeudi soir et le **dimanche** matin, à la discrétion du Conseil d'Administration, selon les modalités suivantes :

1. Toutes catégories, à partir du niveau Cadet inclus : le jeudi soir, de 20h30 à 22h00.
2. Toutes catégories confondues, pour un entraînement libre et facultatif : le **dimanche** matin, de 10h30 à 12h00.

Des exceptions aux présentes dispositions peuvent être mises en place au cas par cas, à la discrétion du Conseil d'Administration.

## **Article 9 : Salle de tir**

La salle de tir, située dans le gymnase du Collège Charles de Foucauld à BEAUPREAU, est ouverte aux horaires d'entraînements, tels qu'ils apparaissent dans le Titre IV du présent règlement.

Toute personne désirant accéder à la salle en dehors de ces créneaux horaires doit s'adresser au Président de l'association, **ou en son absence, à un membre du Conseil d'Administration.**

La présence dans la salle est interdite aux membres mineurs non accompagnés d'un membre majeur du club.

Les autres éléments du règlement intérieur restent inchangés.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close.

# **Assemblée Générale Ordinaire**

**Date** : vendredi 21 janvier 2011

Secrétaire de séance : Nicolas JARRY

**14 membres sont présents ou représentés : le quorum est atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire peut avoir lieu.**

## **Rapport d'activités**

### **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2010 depuis la dernière Assemblée Générale du 29 janvier 2010.

Il est composé comme suit :

- Président : Nicolas JARRY
- Vice-président : Denis CHAUVIRE
- Secrétaire : Fabrice PASQUIER
- Trésorier : Philippe COURANT

- Administrateurs : Bruno DILE, Bernard ROLANDEAU, Stéphane ANGEBAULT, Adrien BRAULT et Michel PIOU.

### **Effectif**

33 membres au 31/12/2010 (plus 6 par rapport à l'année dernière à la même époque), dont 12 nouveaux ou retours d'anciens archers (3 adultes et 9 jeunes)

L'effectif est réparti comme suit :

- 18 jeunes (- 18 ans) et 15 adultes
- 18 de Beaupréau et 15 de l'extérieur
- Catégories : 1 poussin, 4 benjamins, 8 minimes, 4 cadets, 1 junior, 14 seniors, 1 vétéran

### **Entraînements**

Mardis et jeudis de 20h30 à 22h00 pour les adultes et mercredis de 18h15 à 20h00 pour les jeunes. L'entraînement est quelquefois suspendu le jeudi.

Entraînement ouvert à tous le dimanche matin de 10h30 à 12h00 (suivant planning des bénévoles).

La demande de Brevet d'Etat, déposée en commun avec le club du May sur Evre, a été refusé cette année par la Ligue des Pays de Loire. Une nouvelle demande pour l'année 2011/2012 a donc d'ores et déjà été déposée.

### **Groupe des jeunes (mercredi soir)**

Le groupe est constitué de 17 jeunes (11 l'année dernière), et est suivi par Nicolas JARRY, avec un roulement de membres du club, afin d'assurer au moins un binôme.

4 jeunes sont en concours officiel, 13 sont en Challenge Yannick et Catherine CHAIRMARTIN. Les dates du Challenge sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> manche : samedi 27 novembre 2010 au May sur Evre
- 2<sup>ème</sup> manche : samedi 8 janvier 2011 à St Macaire en Mauges
- 3<sup>ème</sup> manche : mi-mars 2011, tir extérieur, lieu non encore défini
- Finale : samedi 21 mai 2011 à Mazé

Pour un meilleur suivi des jeunes, quelques-uns d'entre eux (cadets) devront passer à l'entraînement du mardi soir l'année prochaine. En outre, au moins 4 jeunes sortiront du Challenge pour intégrer les concours officiels. Le Challenge n'est ouvert normalement que pour les deux premières années de tir.

### **Activités sportives officielles**

#### **1. Concours officiel du dimanche 24 octobre 2010**

Concours 2x2x18m, en salle. 69 inscrits, de 13 clubs différents (76 inscrits l'année dernière).

**Point positif :** bonne recette financière, car peu d'achats importants cette année ; utilisation du Chronotir.

**Point négatif :** le club ne dispose pas d'arbitre officiel attitré. Gaël Valy est licencié au club pour palier à ce manque arrêté ses fonctions l'année prochaine. Par conséquent, si aucun archer du club ne se forme, nous ne pourrons plus organiser de concours officiels...

**Mais la bonne nouvelle finale est que Florent EMERIAU a annoncé vouloir se présenter à la formation d'arbitre ! Merci à lui.**

#### **2. Résultats sportifs :**

- Championnat Départemental Salle, 16 janvier 2010, Angers  
Stéphane ANGEBAULT, SHCO, 2<sup>ème</sup>
- Championnat de Ligue Salle, 20 février 2010, Les Sables d'Olonne  
Stéphane ANGEBAULT, SHCO, 1<sup>er</sup>
- Championnat Départemental Fédéral (50m), 23 mai 2010, Cholet  
Stéphane ANGEBAULT, SHCO, 1<sup>er</sup>
- Championnat de Ligue Fédéral, 13 juin 2010, Donges  
Stéphane ANGEBAULT, SHCO, 2<sup>ème</sup>
- Championnat de France Fédéral, 21 et 22 août 2010, Piolenc (84)

- Stéphane ANGEBAULT, SHCO, 13<sup>ème</sup>/69
- Championnat de France FITA, 11 et 12 septembre 2010, Chartres (28)  
Stéphane ANGEBAULT, SHCO, 77<sup>ème</sup>/126
  - Prochainement, 4 archers du club vont participer au Championnat Départemental, puis ensuite au Championnat de la Ligue des Pays de Loire (2 jeunes et 2 adultes). Enfin, Stéphane ANGEBAULT, en senior homme arc à poulies, va participer pour la 1<sup>ère</sup> fois au Championnat de France en salle, à Reims, les 5 et 6 mars 2011. Il est actuellement 12<sup>ème</sup> national (au 21/01/2011) sur 1 283 archers dans sa catégorie.

## Activités annexes

### **1. Concours d'avril 2010**

85 participants répartis comme suit :

- -12 ans = 11 participants
- -16 ans = 10 participants
- B 40 pts = 53 participants
- A 80 pts = 11 participants

La participation est à peu près stable. Le succès des bons découverte se confirme. Ce concours continue d'assurer une recette vitale pour le club. A noter une importante mobilisation des partenaires.

### **2. Pique-nique du 6 juin 2010**

33 participants, au Petit Coin, à Beaupréau. Une bonne journée conviviale, que chacun apprécie chaque année.

### **3. Raid de Billon du 3 octobre 2010**

Ce raid interclubs, réalisé avec la club de canoë-kayak de Beaupréau, la section VTT du cyclo-club de Beaupréau, le club d'escalade de St Rémy, et le club de tir à l'arc, remporte chaque année un franc succès auprès de ceux ayant participé. Le maître mot est la détente et la convivialité. Il y avait cette année 8 raideurs via la FCM. Cette année, la pluie a été présente, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 éditions. Prochaine date à noter : dimanche 2 octobre 2011.

### **4. Soirée tir à la carabine**

Jeudi soir 28 octobre 2010. Cette soirée était organisée au stand de tir à la carabine, pendant leur concours annuel, afin de faire connaître cette discipline à ceux qui ne connaissent pas et surtout passer un bon moment avec un club qui nous aide aussi pour le concours du mois d'avril.

### **5. 20 ans du club**

Le club existe bien depuis 1991, mais n'est affilié que depuis 1993, date à laquelle il occupe le local du Collège Charles de Foucauld. Les 10 ans du club ayant été fêtés en 2001, il semblait logique, après réflexion du Conseil d'Administration, de partir ce calendrier et donc attendre 2013 pour fêter les 20 ans de l'association.

### **6. Communication – Facebook**

Nicolas JARRY a créé une page Facebook dédiée au club. Dix-sept personnes sont déjà inscrites. C'est un moyen de communication en vogue à utiliser, d'autant plus que le club n'a pas de site Internet.

### **7. Office Municipal des Sports de Beaupréau**

Des opérations de formation PSC1 seront relancées cette année, mais sans doute avec un autre organisme que les Sapeurs-Pompiers.

### **8. Comité Départemental de Tir à l'Arc de Maine-et-Loire**

Un stage matériel sera organisé cette année (arcs classiques), à une date restant à définir. Un stage tir campagne est également prévu en mars.

### **9. Animations et initiations**

Pas de demande en 2010. Une animation sera à prévoir au printemps pour le club de tir à la carabine, en contrepartie de la soirée d'octobre 2010.

## Matériel

### **1. Achats 2009 (pour rappel)**

6 arcs + 6 viseurs, pour un montant de 408 €

## 2. Achats 2010

Un peson électronique, pour un montant de 171 €

6 arcs + 6 viseurs + fausses-cordes + flèches + protège-bras + palettes, pour un montant de 1 138 €

Un ordinateur portable + pack Microsoft Office 2010, pour un montant de 737.25 €

**Soit un montant global pour 2010 de 2 046 €**

## 3. Activités 2010

- Le samedi 27 février 2010 : rangement, flèches, repose-arcs, réfection du mur de tir.
- Le mercredi 29 décembre 2010 : flèches, repose-arcs, tubes pour les flèches, cordes et tranches-fils.

Remerciement des bénévoles, archers jeunes et moins jeunes, parents, et aussi les partenaires, car ces achats sont aussi permis par eux.

## Rapport financier (au 31 décembre 2010 – comptabilité sur l'année civile)

*Voir fichiers Excel annexés à ce compte-rendu.*

## Renouvellement du tiers sortant

Sont sortants rééligibles :

- Bernard ROLANDEAU
- Philippe COURANT
- Stéphane ANGEBAULT

Il y a donc 5 places maximum à attribuer au sein du Conseil d'Administration.

Il y a 14 membres présents ou représentés. Chacun a noté de un à cinq noms sur les bulletins de vote.

Deux personnes ont annoncé leur candidature : Florent EMERIAU et Xavier GADRAS.

### Résultats du vote :

14 bulletins dont 1 nul, soit 13 bulletins exprimés :

- Bernard ROLANDEAU :	10 voix	<u>ELU</u>
- Stéphane ANGEBAULT :	12 voix	<u>ELU</u>
- Philippe COURANT :	9 voix	<u>ELU</u>
- Xavier GADRAS :	13 voix	<u>ELU</u>
- Michel PIOU :	2 voix	
- Florent EMERIAU :	11 voix	<u>ELU</u>
- Jojo SOURICE (non membre actuel) :	1 voix	
- Stéphane ROBINEAU :	1 voix	
- Denis CHAUVIRE :	1 voix	

L'Assemblée Générale ordinaire est close.

La première réunion de l'année du Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 11 février 2011 à 20h30 chez Denis CHAUVIRE.

---

*Fin*